Image not found or type unknown

Inaptitude au travail, invalidité 2 et ARE

Par **Floclochette**, le **22/01/2019** à **00:04**

Bonjour,

Je vais être mise en invalidité 2 après deux ans en ALD. Pour bénéficier des ARE, le médecin du travail doit-il me considérer comme apte? Et puis-je contacter la caisse de prévoyance de mon entreprise alors que je n'ai pas encore annoncé à mon employeur que j:allais être mise en invalidité 2?

Je suis perdue. Merci si vous pouvez me donner des réponses, voir des conseils

Par **P.M.**, le **22/01/2019** à **08:36**

Bonjour,

Au contraire si le Médecin du Travail vous déclarait apte, l'employeur ne pourrait pas procéder au licenciement et vous ne pourriez donc pas vous inscrire à Pôle Emploi pour être indemnisée...

Quand le médecin conseil de la CPAM déciderait de la mise en invalidité, il faudrait en prévenir l'employeur pour qu'il vous convoque à la visite de reprise en lui indiquant que vous ne reprendrez pas le travail avant de l'avoir passée mais dès maintenant, vous pourriez demander au Médecin du Travail de passer une visite de pré-reprise...

Ce n'est qu'une fois l'invalidité décidée que la prévoyance devra être prévenue...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés